

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis

Le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis constitue une classe d'actions du compartiment Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic du fonds Quoniam Funds Selection SICAV (ci-après dénommé « fonds »).

WKN / ISIN : A12C7B / LU1120174377

Le fonds est géré par Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg. Union Investment Luxembourg S.A. est affiliée en tant que membre du groupe Union Investment, au Groupe financier coopératif Volksbanken Raiffeisenbanken.

### Objectifs et politique d'investissement

La politique de placement de Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic vise à obtenir une croissance du capital à long terme en plus de rendements conformes au marché. Les éléments d'actifs à acquérir pour ce compartiment sont identifiés de manière discrétionnaire sur la base d'un processus d'investissement cohérent (« gestion active »).

À cet égard, l'investissement des capitaux du compartiment se fonde sur des critères de durabilité.

L'actif du compartiment est principalement investi dans des actions et/ou des droits de jouissance ou titres participatifs intégrés dans un marché organisé et admis à la négociation officielle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'EEE. Par ailleurs, le compartiment peut investir dans des certificats d'actions, des obligations convertibles, des emprunts à option, ainsi que dans des certificats indiciaires et des bons de souscription. L'actif du compartiment peut également être investi dans des instruments du marché monétaire et des avoirs bancaires. Des produits dérivés peuvent être utilisés à des fins de placement et de couverture.

La stratégie de placement repose sur un indice de référence (100 % MSCI EUROPE), tout en visant à dépasser sa performance. Les gérants du compartiment ont à tout moment la possibilité, en tenant compte de la politique de placement de ce dernier, de s'écarter de cet indice de référence en surpondérant et sous-pondérant activement des valeurs individuelles sur la base des évaluations en vigueur du marché des capitaux et des risques, tant positives que négatives. En outre, les investissements dans des titres ne faisant pas partie de l'indice de référence sont possibles à tout moment.

En principe, les revenus du Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis sont distribués.

Les investisseurs peuvent en principe demander le rachat de leurs parts chaque jour d'évaluation. La société peut toutefois suspendre le rachat, si des circonstances exceptionnelles font que cela paraît nécessaire compte tenu des intérêts des investisseurs.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,  
rendement potentiellement plus faible  
<<<

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus élevé  
>>>

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur se base sur les données historiques, prédire l'évolution future n'est donc pas possible. La classification de la catégorie d'actions peut changer à l'avenir et ne constitue donc pas une garantie. Une classification dans la catégorie 1 ne représente donc pas un investissement dénué de tout risque.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis est classé dans la catégorie 6 car son comportement de fluctuation est très élevé et donc les opportunités de gain tout comme le risque de perte peuvent être très élevés.

Les risques suivants n'affectent pas directement le classement, mais peuvent être significatifs pour le fonds:

**Risques de liquidité :** Le fonds investit une partie importante de ses actifs dans des actifs, qui de par leur nature se présentent suffisamment liquides, mais qui dans certaines circonstances peuvent atteindre un niveau de liquidité relativement faible.

**Risques opérationnels :** Le risque de perte résultant de processus et systèmes internes inadéquats ou défectueux, de personnes ou d'événements externes existe cependant. Les conditions-cadres juridiques nouvelles ou modifiées peuvent affecter le fonds.

Une description détaillée des risques est exposée sous les rubriques « Informations générales sur les risques », « Profil de risque du compartiment » et le cas échéant « Considérations particulières » dans le prospectus.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement :

<b>Frais d'entrée :</b>	Aucun prix d'émission ne sera facturé.
<b>Frais de sortie :</b>	Aucun prix de rachat ne sera facturé.

Coûts, déduits du Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis au cours de l'année :

<b>Frais courants :</b>	0,71 %
-------------------------	--------

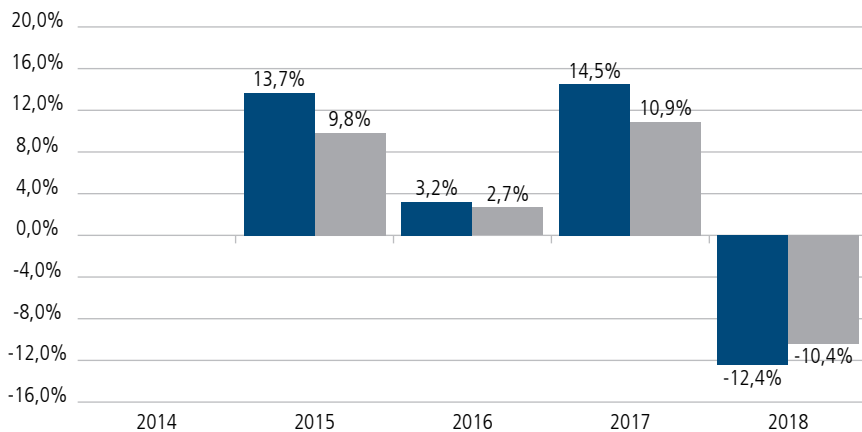
Frais prélevés par le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis dans certaines circonstances :

<b>Commission de performance :</b>	Aucune
------------------------------------	--------

La gestion et la garde des actifs ainsi que la distribution et la commercialisation des parts du fonds seront financées par les frais et autres coûts. Ces frais réduisent les opportunités de rendement pour les investisseurs.

Les frais courants indiqués ici sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2019, pour le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis. Les frais courants ne comprennent pas les coûts de transaction et peuvent varier d'année en année. Ils diffèrent des frais courants prévus dans le cadre de l'information sur les coûts conformément à la directive 2014/65/UE. De plus amples informations sur les coûts sont disponibles au chapitre « Coûts de la société et ses compartiments » du prospectus (union-investment.com).

## Performances passées



Les performances passées n'offrent en effet aucune garantie quant à l'évolution future.

Pour le calcul, tous les coûts ont été pris en compte.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis a été lancé le 28 novembre 2014.

Les performances passées ont été calculées en Euros.

■ Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis  
■ Indice de référence

## Informations pratiques

L'organisme dépositaire du fonds est DZ PRIVATBANK S.A., Luxembourg.

Le prospectus, les statuts et les rapports annuel et semestriel en vigueur ainsi que d'autres informations sur le fonds sont disponibles en allemand sur [www.union-investment.com](http://www.union-investment.com). Ces documents peuvent également être obtenus sur demande gratuitement en format papier auprès des distributeurs mentionnés à la section « Distributeur et agent payeur » du prospectus. Le prospectus contient par ailleurs des informations complémentaires relatives au fonds. Les prix des parts sont régulièrement publiés sur notre site [www.union-investment.com](http://www.union-investment.com).

Les détails de la politique de rémunération actuelle, comprenant des informations sur la manière dont sont calculées la rémunération et les diverses allocations, ainsi que l'identité des personnes en charge de la distribution de la rémunération et des diverses allocations, sont disponibles sur notre site [union-investment.com](http://www.union-investment.com) dans la rubrique « Guidelines ». Une version papier peut être mise à disposition sur demande.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis est soumis à la réglementation fiscale luxembourgeoise. Cela peut avoir un effet sur la façon dont vous êtes imposé sur vos revenus du Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis.

Ce document fait référence à la catégorie d'actions Quoniam Funds Selection SICAV - European Equities Dynamic EUR I dis.

La responsabilité de Union Investment Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce fonds et Union Investment Luxembourg S.A. sont autorisés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur sont exactes et correspondent à la situation du 15 novembre 2019.